

Procès-verbal de séance Conseil municipal du 11 Octobre 2022

L'an 2022 et le 11 octobre à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de HANQUIEZ Karelle, Maire

Présents : DEMAILLET Sandrine, AUDOUX Virginie, CARCEL Isabelle, DESBRUERES Catherine, HANQUIEZ Karelle, THIBAUT Xavier, PERRIN Philippe, DENEUVE Damien, DEMAILLET Frédéric, KIPPERT Bertrand, Jérôme FERRIEN

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Procurations : Néant

Invités : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 08/10/2022

Date d'affichage : 08/10/2022

A été nommé(e) secrétaire : Virginie AUDOUX

Arrivée de Frédéric DEMAILLET à 19h49

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer concernant le caractère d'urgence de la tenue du présent conseil.

➤ POUR à l'unanimité

- Délibération sur les travaux d'enduit concernant le pignon du logement communal en vue de la pose future du panneau d'informations lumineux.

3 devis établis :

- Entreprise Pro Déco Façade de Briare : 1650 € HT (déduction faite de l'évacuation des gravats, non demandée)
- Entreprise Emeric Delaporte de Nérondes : 1564 € HT (déduction faite du piquetage non demandé)
- Entreprise Chavez Viera de Challuy : 1317.45 HT €.

Madame Le Maire suggère de sélectionner le moins onéreux, qui de surcroît répond aux deux besoins : enduit du mur et remplacement ardoises de la mairie. Le conseil est POUR à l'unanimité.

➤ Vote à l'unanimité pour l'entreprise Chavez Viera de Challuy

- 11 POUR
- 0 CONTRE
- 0 Abstention

Délibération 2022_25

Madame Le Maire ajoute que cette entreprise propose également de remplacer et/ou replacer certaines ardoises sur la toiture de la Mairie pour un montant. Le conseil est POUR à l'unanimité.

➤ Vote à l'unanimité pour le remplacement de certaines ardoises par l'entreprise Viera de Challuy

- 11 POUR
- 0 CONTRE
- 0 Abstention

Délibération 2022_25

- Délibération concernant la modification des statuts du SDE : Nécessité d'une délibération de chaque membre du SDE pour valider les nouveaux statuts à la majorité qualifiée. Cette modification prévoit l'ajout de certaines compétences (IRVE aux mobilités douces), en supprime d'autres (MAC) et autorise l'exercice d'activités complémentaires (nouvelles prestations de services pour le compte de ses membres notamment)

➤ Vote à l'unanimité pour les changements de statuts du SDE

- 11 POUR
- 0 CONTRE
- 0 Abstention

Délibération 2022_26

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle commence à monter le dossier DETR, conjointement avec Madame BELLENGUEZ, pour la sécurisation globale de la commune de St Hilaire de Gondilly. Elles se sont rendues à la sous-préfecture de St Amand-Montrond, pour vérifier chaque point du dossier (pièces à fournir, documents à insérer, note explicative).

Il nous est expliqué que nous pouvons solliciter une aide de 20 à 50 % de l'Etat. Eu égard à nos besoins, nous demanderons 50 %. Nous solliciterons d'autres partenaires financiers, tel que le département, crowdfunding. Les calculs sont à effectuer, et il est imposé à la commune un reste à charge de 20 % minimum.

Xavier Thibault est chargé de contacter les entreprises pour mettre à jour les devis établis en début d'année afin de préparer les dossiers de demandes d'aides financières avec des chiffrages actualisés.

La séance est levée à 20h00.

Karelle HANQUIEZ,
Maire

Virginie AUDOUX,
Secrétaire de séance



Liste des délibérations

Conseil municipal du 11/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 15/10/2022
Et
Publication ou notification du :
15/10/2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le onze octobre à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE GONDILLY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HANQUIEZ Karelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/05/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2022.

Présents :

Mme AUDOUX Virginie
Mme CARCEL Isabelle
Mme DEMAILLET Sandrine
Mme DESBRUERES Catherine
Mme HANQUIEZ Karelle
M DENEUVE Damien
M DEMAILLET Frédéric
M PERRIN Philippe
M FERRIEN Jérôme
M KIPPERT Bertrand
M THIBAUT Xavier

Absents excusés :

Néant

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUDOUX Virginie

Référence délibération	Objet	Statut
2022-025	Réfection mur logement communal et repiquage mairie	Adopté
2022-026	Approbation modification statuts SDE 18	Adopté

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2022
Le Maire
Karelle HANQUIEZ



Le secrétaire de séance,
Virginie AUDOUX